

Délibération du Comité Syndical

Séance du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 18 h, se sont réunis dans la salle de la justice de paix de la commune d'Arlanc, les membres du comité syndical du Syndicat ferroviaire Livradois-Forez, sous la présidence de M. Jean-Benoît Girodet.

Date d'envoi de la convocation : 12 juin 2025

Membre en exercices : 25

Membre présent : 13

Procuration : 3

Nombres de voix : 16

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Membres présents : Hervé BEAL, Bernard BRIGNON, Philippe RITTER, Jean-Benoît GIRODET, Roland GOBET, Philippe MEYZONET, Gilbert MEYSSONNIER, André PRISSET, Roland CHALENDAR, Patrick DELFERRIERE, Arnaud PROVENCHERE, Jean-Marie HERNANDEZ, Jean SAVINEL.

Pouvoirs : Corinne CONCALVES à Jean-Benoît GIRODET, Guy GORBINET à Jean SAVINEL, Jean Loui DERBIAS à Roland CHALENDAR.

Demande de financement LEADER

Le Président du Syndicat mixte ferroviaire du Livradois-Forez expose que dans le syndicat ferroviaire peut prétendre au fond LEADER dans le cadre d'un emploi de chargé de mission développement.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

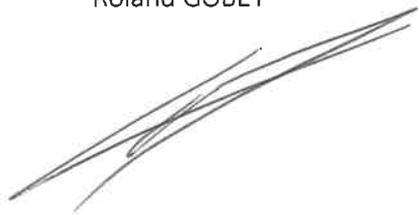
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le comité syndical :

- Approuve la demande de financement LEADER
- Charge le président d'inscrire au budget les montants nécessaires
- Autorise le président à remplir et signer tous les documents utiles

Délibération : 25 - 13

Folio :

Le secrétaire de séance
Roland GOBET



Le président,
Jean-Benoît GIRODET

Transmis en sous-préfecture le : 01.04.2025.

Publié le : 02.04.2025.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.